

PREMIER MINISTRE
DELEGATION AUX RISQUES MAJEURS
PREFECTURE DU NORD

SERVICE INTERMINISTRIEL REGIONAL DES AFFAIRES
CIVILES ET ECONOMIQUES DE DEFENSE ET DE
LA PROTECTION CIVILE

VILLENEUVE D'ASCQ

PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS PREVISIBLES MOUVEMENTS DE TERRAINS

PLAN DE VULNERABILITE

6

Rendu public le : 17 MAI 1991
Approuvé le : 17 FEV. 1992

